

Mot du Pr Salim Daccache s.j., Recteur de l'USJ, à la cérémonie de remise du prix Emile Tyan 2015, organisée par la Faculté de droit et des sciences politiques et du Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA), le mardi 12 janvier 2016, à l'Amphithéâtre Gulbenkian, au Campus des sciences sociales.

Je voudrais résumer ce que je voudrais dire aujourd'hui en quatre mots de reconnaissance :

La première, sans trop de détours, au célèbre nom autour duquel nous sommes réunis aujourd'hui, en cette salle Gulbenkian du campus Paul Huvelin, je veux dire le regretté Emile Tyan, cet éminent professeur et juriste de chez nous qui a marqué de sa plume et de son esprit les sciences juridiques libanaises. Qu'un prix d'excellence porte son nom, par la volonté de sa famille et la conviction de la Faculté de Droit et du Cedroma, ce n'est qu'un hommage pour cette grande figure et une fierté, sinon une médaille qui vient orner la poitrine de celui ou de celle qui la reçoit. De la biographie d'Emile Tyan, vous ne pouvez faire un choix d'une période ou d'un événement, car vous risquez de perdre ce qui est important. C'est une vie chargée de sciences, d'engagement national, de luttes contre la corruption politique, de recherches sur des questions frontales comme la convivialité islamo-chrétienne, de publications bien pertinentes sur plus d'un sujet comme l'Islam qui a occupé une bonne partie de sa vie érudite. Emile Tyan est un auteur et penseur de l'avenir.

Le deuxième mot s'adresse à nos deux lauréats de cet après-midi, pour leur dire qu'être couronné de ce prix Emile Tyan est un témoignage d'un parcours d'apprentissage et de recherche bien riche, engagé et studieux qui a abouti à une thèse bien appréciée et cotée. Je connais Nagib Hage Chahine, bien suivi par père et mère, depuis son enfance au Collège de Notre-Dame de Jamour où il s'est distingué parmi ses camarades par la vivacité de son esprit, la rigueur de ses jugements et sa capacité sans limite de travail quotidien. Dans la notice qui m'a été remise sur Nagib, il est dit que la grandeur de cette thèse sur la distinction de l'obligation et le devoir consiste dans la réflexion et le dialogue. Que le Liban politique et social ait besoin d'une telle qualité est un besoin de chaque seconde. Je propose que nos politiciens lisent le premier

chapitre de cette thèse. Quant à Mlle Carla Habre, dans sa thèse sur la subsidiarité en droit privé, elle ne peut qu'être l'héritière de toute une école juridique de recherche et d'investigation qui ont pesé dans l'histoire de notre faculté et celle du Liban. Mes félicitations les plus profondes aux deux lauréats.

Le troisième mot exprime notre satisfaction de voir le Cedroma qui a organisé cette cérémonie de distribution de prix, se rappeler et prendre acte de mémoire que la recherche au niveau des études juridiques est aussi normale et nécessaire que l'enseignement lui-même et les plaidoiries en cours ouvertes ou fermées. Plus d'une fois, cette année, le Cedroma s'est fait remarquer par la qualité de ses conférences et de ses interventions. C'est en tenant compte de cette donnée fondamentale, que le Cedroma sera au service de la Faculté de droit pour réussir le pari d'accompagner l'enseignement par de nouvelles actions de recherches en sciences juridiques puisque le Liban social et juridique en a grandement besoin afin que le droit contribue à la réforme et à la transformation sociale de nos pays.

En dernier lieu, ce prix d'excellence, accordé aujourd'hui à deux jeunes chercheurs, ce prix de la meilleure thèse Emile Tyan, est un signe que le Liban de la culture et du droit continue à être bien même s'il va mal. C'est un prix qui fait de notre mémoire une mémoire forte, car elle est habitée par cette énergie d'avenir et par cette promesse que la production des savoirs est au cœur même de notre identité culturelle et au cœur de notre appartenance. Car le Liban s'est distingué et se distinguera par cette passion pour le progrès du savoir et par le rayonnement de ses penseurs !